

GARANTIR LA SANTÉ DES CONSOMMATEURS: *à quel prix ?*

Le 1^{er} décembre 2017, l'Institut national de la propriété industrielle (Inpi) délivre à la porcelaine de Limoges l'indication géographique protégée (IGP). Un décret publié dans le *Bulletin officiel de la propriété industrielle* et le *Journal officiel* entérine cette décision qui accorde l'appellation « porcelaine de Limoges » aux seuls produits fabriqués de bout en bout en Haute-Vienne. Quatre années ont été nécessaires pour offrir aux consommateurs la garantie d'un produit « made in Haute-Vienne » et aux porcelainiers le label qui les protège de la concurrence déloyale de certains pays et d'éventuelles contrefaçons – des pièces estampillées Limoges mais décorées dans une autre région de France, ou fabriquées à l'étranger (au Maghreb ou en Asie notamment) et vendues jusqu'à 30 % moins cher. La porcelaine de Limoges est le troisième produit manufacturé à recevoir l'IGP (après le siège de Liffol, dans les Vosges, et le granit breton) depuis 2015, et l'entrée en vigueur de la loi consommation. Cette victoire permet, selon l'Inpi, de « pérenniser [sa] fabrication [...] dans le département de la Haute-Vienne afin de préserver les manufactures locales, les savoir-faire, les compétences et les emplois ». Elle s'accompagne d'un cahier des charges précis élaboré avec l'Union des fabricants: confection du blanc, coulage, calibrage, estampage, pressage, finition, cuisson, émaillage... Des organismes de contrôle missionnés par l'État auront pour mission de visiter les entreprises afin de leur accorder la précieuse homologation. Ce sont les mêmes qui sont chargés de contrôler la toxicité des objets en céramique dédiés à la consommation alimentaire pour éviter tout risque sanitaire. À ce titre, ils vérifient les quantités de plomb et de cadmium suivant une liste édictée par l'Union européenne. À ces éléments prohibés, le gouvernement français a ajouté le cobalt, l'aluminium et l'arsenic. Le taux autorisé, fixé à des valeurs drastiquement faibles, contraint l'artisan d'art à un test systématique de ses couleurs et de ses modèles. Étant donné le montant de telles analyses, les effectuer pourrait entraîner à terme une augmentation des coûts de production, du prix des pièces à l'unité et, par conséquent, mettre en danger les petits ateliers. C'est ce dont témoigne le céramiste Philippe Condamin, victime de ces contrôles, dans la rubrique « Tribune », nouvel espace d'expression ouvert à chacun d'entre vous. ■

*Je vous présente mes vœux
les plus chaleureux
pour cette nouvelle année.*

SABRINA SILAMO, rédactrice en chef
sabrina.silamo@revue-ceramique-verre.com



© Christel Jeanne